

# CCAS DE QUINCIEUX

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2021

### Compte rendu du 30 mars 2021

*Le vingt-neuf mars deux mille vingt-et-un, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à 19h00 sur convocation adressée le vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Pascal DAVID.*

Secrétaire de séance : Monique AUBERT

11 membres en exercice, 7 présents, 8 votants ; 19h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Absente : Françoise CHAMPAVIER

Excusés : Lydie GONZALEZ, Patrick AUDEMARD

Absente excusée ayant donné pouvoir : Céline PIN à Monique AUBERT

#### **I. Approbation du Compte-rendu du 22 février 2021**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

#### **II. Communication des décisions prises par délégation**

**Décision n° D2021-01CCAS « autorisation donnée au président du CCAS de procéder à la signature du contrat d'assurance GROUPAMA VILLASSUR en responsabilité civile » du 15 janvier 2021**

Le contrat VILLASSUR portant sur « l'assurance des responsabilités, la défense des droits & intérêts et la protection des personnes » est confié à GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint Cyr 69251 LYON Cedex 09, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024 et pour une cotisation annuelle de 151.56 € HT, soit 170 € TTC.

#### **III. Projets de délibérations**

##### **Délibération n° 2021-03 : Approbation du Compte de Gestion 2020**

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les écritures s'y rattachant et le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2020,

**Article 2 :** Dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n° 2021-04 : Approbation du Compte Administratif 2020**

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
<b>Recettes</b>			
Prévision budgétaires totales	800.00 €	36 952.85 €	37 752.85 €
Recettes réalisées	0.00 €	22 226.57 €	22 226.57 €
<b>Dépenses</b>			
Prévision budgétaires totales	800.00 €	36 952.85 €	37 752.85 €
Dépenses réalisées	800.00 €	24 057.02 €	24 857.02 €
<b>Clôture</b>			
Solde d'exécution 2020	-800.00 €	-1 830.45 €	-2 630.45 €
Résultat reporté 2019	800.00 €	12 872.85 €	13 672.85 €
Résultats de clôture 2020	0.00 €	11 042.40 €	11 042.40 €

**Le Conseil d'administration, en dehors de la présence de Monsieur le président Pascal DAVID et sous la présidence de Monique AUBERT, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'instruction M14 applicable au budget principal et notamment le tome 2 de ladite instruction,*

*Vu la délibération n° DELCA2020-08 en date du 27 février 2020 portant approbation du budget primitif 2020,*

**Article 1 :** Approuve le compte administratif 2020 du budget présenté.

**Délibération n° 2021-05 : Affectation du résultat 2020**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

**Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	-1 830.45 €	-11 197,11 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	12 872.85 €	24 069,96 €
Résultat de clôture à affecter	11 042.40 €	12 872,85 €

**Résultat de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	-800,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	800,00 €	800,00 €
Résultat comptable cumulé	0.00 €	800.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'instruction M14 applicable au budget,*

**Article 1 :** Décide d'affecter le résultat :

- article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **11 042.40 €**
- article 001 Résultat d'investissement reporté : **0.00 €**

**Délibération n° 2021-06 : Subventions 2021**

Monique AUBERT vice-présidente, expose à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'année 2021 qui s'établissent comme suit :

		Pour mémoire 2020
Mission Locale Plateau Val de Saône	3 491.44 €	3 439.85 €
AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	150,00 €	150,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Neuville Sur Saône	250,00 €	150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE Val de Saône	150,00 €	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €	150,00 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE Unité Porte de la Dombes,	150,00 €	150,00 €
ADMR Quincieux/Les Chères	8 000,00 €	8 000,00 €
Centre Léon Bérard	150,00 €	150,00 €
Association Allies	50,00 €	50,00 €
Centre d'Education Motrice de Dommartin	100.00 €	0.00 €

**Soit un total de 12 791.44 €**

Il a été précisé que les Restos du cœur avaient demandé une augmentation de leur subvention.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'article 22 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,*

**Article 1 :** Adopte les propositions ci-avant exposées.

## Délibération n° 2021-07 : Adoption du budget primitif 2021

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	11 200,00	0,00	11 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 800,00	0,00	23 600,00	0,00	23 600,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>35 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 800,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	250,00	0,00	250,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	402,85		1 122,40	0,00	1 122,40
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>36 202,85</b>	<b>0,00</b>	<b>36 172,40</b>	<b>0,00</b>	<b>36 172,40</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 202,85</b>	<b>0,00</b>	<b>36 172,40</b>	<b>0,00</b>	<b>36 172,40</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 172,40</b>
--	------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 900,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	130,00	0,00	130,00	0,00	130,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>22 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 630,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>22 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 130,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	800,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>800,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 130,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>11 042,40</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 172,40</b>
--	------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) La comparaison avec le budget précédent (colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice 2020 sans prise en compte des DM (décisions modificatives ; il y en a eu une en 2020).

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,*

*Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est régulièrement tenu le 22 février 2021,*

*Vu les délibérations en date du 29 mars 2021 portant approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat 2020,*

**Article 1 :** Approuve le budget primitif principal 2021 dont le détail est annexé à la présente décision.

**Délibération 2021-08 : Modification pour 2021 de la délibération n° 2017-012 du 11 juillet 2017 portant mise en place du dispositif « Ma Commune Mes Etudes »**

Monique AUBERT vice-présidente, rappelle à l'assemblée les dispositions contenues dans la délibération n° 2017-012 relative au dispositif « Ma commune Mes études », et notamment les conditions de versement de la bourse aux étudiants.

Cette délibération prévoit que le 2<sup>ème</sup> versement de la bourse intervienne entre autres après participation à des actions citoyennes sur la commune, d'une durée de 20 heures, effectuées pour le 31 mai dernier délai.

Il est proposé de porter ce délai au 31 décembre 2021, au vu de la situation sanitaire exceptionnelle qui se poursuit cette année, afin de laisser aux étudiants le temps d'effectuer ces heures (pour rappel, le délai avait déjà été prolongé par la délibération n° DELCA2020-17 du 22 septembre 2020, jusqu'au 31 décembre 2020).

Cette disposition serait uniquement applicable à 2021.

Monique AUBERT explique que les étudiants participeront désormais à la distribution de l'Info Mairie/Info Gazette. Une réflexion est menée par rapport au fait d'imposer les actions citoyennes aux étudiants, ça ne serait plus un choix.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu le Code de l'action sociale et des familles,*

*Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,*

**Article 1 :** Accepte la proposition de Madame la vice-présidente.

**Délibération n° 2021-09 : Secours n° 2**

Monique AUBERT vice-présidente, expose au Conseil d'Administration la situation de Madame XXXXXXXXXXXXXXX dont les ressources mensuelles s'élèvent à 1 370.00 €. Ses charges fixes s'élèvent à 637.00€. Elle est en couple, avec deux enfants à charge. Monsieur est auto-entrepreneur, sans travail actuellement et sans compte bancaire.

Ils ont plusieurs dettes en cours (EDF, frais bancaires, etc...) et notamment une dette au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) s'élevant à 349.16 €.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prendre en charge la facture du SIEVA à hauteur de 349.16 €.

Il est demandé si Monsieur se déplace également aux RDV en mairie. Ce n'est pas le cas.

Monique AUBERT précise qu'un RDV sera proposé à Monsieur et Madame afin de faire un point sur la situation avec EDF, ce qui permettrait d'évaluer si Monsieur travaille.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,*

*Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,*

**Article 1 :** Approuve l'attribution du secours proposé au bénéfice de Madame XXXXXXXXXXXXXXX,

**Article 2 :** Dit que l'aide sera directement versée au SIEVA.

#### **IV. Questions diverses**

##### **SEMAINE BLEUE DU 4 AU 9 OCTOBRE 2021**

La commune de Genay va peut-être rejoindre l'organisation (Neuille Sur Saône / Saint Germain au Mont d' Or / Quincieux). Reprise des programmes 2020 qui n'ont pas pu être réalisés.

##### **OPERATION « BOITES SOLIDAIRES AUX ETUDIANTS » DU 22 MARS 2021**

Le CCAS a participé à cette action en attribuant un bon d'achat de 100€ pour des produits à « prendre ou choisir » au magasin Utile, qui a permis de constituer 5 colis.

Au total, il a eu 25 colis collectés auprès de l'école élémentaire et en mairie, et livrés à la Maison de quartier RAVIER à Lyon 8<sup>ème</sup> : 400 étudiants y sont inscrits et les distributions ont eu lieu le vendredi et le samedi.

##### **« ENSEMBLE CHANGONS LES REGLES » COLLECTE DE PROTECTIONS PERIODIQUES JUSQU'AU 28 MAI**

Participation du CCAS à hauteur de 50€ au magasin Utile et 50€ à la pharmacie.

Lieux de collecte : en mairie, au magasin Utile et à la Pharmacie.

##### **MA COMMUNE MA SANTE**

Il n'y a pas de possibilité de permanence actuellement. L'échange téléphonique est privilégié mais il reste difficile d'établir des contacts sous cette forme.

Les administrateurs ont demandé s'il était possible d'avoir une présentation annuelle du bilan de suivi des dossiers d'aides facultatives.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire,  
Monique AUBERT



Le Président,  
Pascal DAVID

